



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 95

Loi n° 1 sur les crédits, 2010-2011

Présentation

**Présenté par
Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor**

**Éditeur officiel du Québec
2010**

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi autorise le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu, pour l'année financière 2010-2011, une somme maximale de 15 501 829 699,00 \$, représentant quelque 30,6 % des crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés en annexe.

Ce projet de loi indique en outre dans quelle mesure le Conseil du trésor pourra autoriser des transferts de crédits entre programmes ou portefeuilles.

Projet de loi n° 95

LOI N° 1 SUR LES CRÉDITS, 2010-2011

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 15 501 829 699,00 \$ pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2010-2011. Cette somme est constituée comme suit :

1° une première tranche de 12 681 603 975,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant 25,0 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2010-2011 ;

2° une tranche additionnelle de 2 820 225 724,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant quelque 5,6 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2010-2011.

2. Dans le cas des programmes qui comportent une provision créée à cette fin, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrits au Budget de dépenses.

3. Sauf pour les programmes visés à l'article 2, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes d'un même portefeuille, dans la mesure où un tel transfert n'a pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit autorisé par la loi.

4. Le mandat spécial n° 1-2009-2010, au montant de 14 825 599 549,00 \$, délivré le 26 janvier 2010, est annulé.

5. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION
DU TERRITOIRE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement de la Métropole	33 063 925,00	17 951 650,00
PROGRAMME 2		
Modernisation des infrastructures municipales	120 157 825,00	16 337 350,00
PROGRAMME 3		
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	147 240 525,00	247 186 175,00
PROGRAMME 4		
Administration générale	17 893 800,00	
PROGRAMME 5		
Développement des régions et ruralité	31 203 700,00	24 866 125,00
PROGRAMME 6		
Commission municipale du Québec	571 000,00	
PROGRAMME 7		
Habitation	118 255 875,00	
PROGRAMME 8		
Régie du logement	4 245 225,00	1 242 325,00
	472 631 875,00	307 583 625,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	114 487 450,00	83 000 000,00
PROGRAMME 2		
Organismes d'État	255 730 475,00	432 500 000,00
	<hr/>	<hr/>
	370 217 925,00	515 500 000,00

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Secrétariat du Conseil du trésor	69 652 625,00	
PROGRAMME 2		
Commission de la fonction publique	905 450,00	
PROGRAMME 3		
Régimes de retraite et d'assurances	1 104 450,00	
PROGRAMME 4		
Fonds de suppléance	239 189 450,00	
	<hr/>	
	310 851 975,00	

CONSEIL EXÉCUTIF

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Cabinet du lieutenant-gouverneur	187 225,00	
PROGRAMME 2		
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	17 493 550,00	
PROGRAMME 3		
Affaires intergouvernementales canadiennes	3 615 675,00	
PROGRAMME 4		
Affaires autochtones	53 135 775,00	6 864 225,00
PROGRAMME 5		
Jeunesse	13 148 875,00	10 831 550,00
PROGRAMME 6		
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	2 011 450,00	
	<hr/>	<hr/>
	89 592 550,00	17 695 775,00

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	33 895 500,00	17 559 565,00
PROGRAMME 2		
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	144 868 725,00	
PROGRAMME 3		
Charte de la langue française	6 976 675,00	
PROGRAMME 4		
Condition féminine	3 054 850,00	
	188 795 750,00	17 559 565,00

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Protection de l'environnement et gestion des parcs	55 965 650,00	8 321 500,00
PROGRAMME 2		
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 367 925,00	
	<hr/>	<hr/>
	57 333 575,00	8 321 500,00

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION
ET EXPORTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	219 033 950,00	53 781 100,00
PROGRAMME 2		
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	42 886 400,00	9 422 600,00
	<hr/>	<hr/>
	261 920 350,00	63 203 700,00

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Administration et consultation	39 234 400,00	
PROGRAMME 2		
Formation en tourisme et hôtellerie	5 937 250,00	
PROGRAMME 3		
Aide financière aux études	165 413 750,00	
PROGRAMME 4		
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	2 112 965 950,00	641 729 954,00
PROGRAMME 5		
Enseignement supérieur	1 189 266 725,00	737 760 200,00
PROGRAMME 6		
Développement du loisir et du sport	15 886 325,00	4 551 175,00
	3 528 704 400,00	1 384 041 329,00

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Mesures d'aide à l'emploi	216 414 600,00	39 872 400,00
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide financière	652 589 250,00	111 408 075,00
PROGRAMME 3		
Administration	115 598 550,00	25 948 150,00
PROGRAMME 4		
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	15 695 775,00	7 942 280,00
	<hr/>	<hr/>
	1 000 298 175,00	185 170 905,00

FAMILLE ET AÎNÉS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Planification, recherche et administration	10 601 850,00	3 178 525,00
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide à la famille	466 672 975,00	48 006 400,00
PROGRAMME 3		
Condition des aînés	5 682 900,00	1 933 425,00
PROGRAMME 4		
Curateur public	12 944 075,00	2 567 950,00
	<hr/>	<hr/>
	495 901 800,00	55 686 300,00

FINANCES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Direction du Ministère	10 939 850,00	
PROGRAMME 2		
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	36 409 825,00	
	<hr/>	
	47 349 675,00	

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Immigration, intégration et communautés culturelles	78 343 725,00	
PROGRAMME 2		
Organisme relevant du ministre	212 500,00	
	<hr/>	
	78 556 225,00	

JUSTICE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Activité judiciaire	6 554 175,00	
PROGRAMME 2		
Administration de la justice	70 976 575,00	11 138 400,00
PROGRAMME 3		
Justice administrative	2 971 275,00	
PROGRAMME 4		
Aide aux justiciables	36 612 650,00	
PROGRAMME 5		
Organisme de protection relevant du ministre	2 052 450,00	
PROGRAMME 6		
Poursuites criminelles et pénales	19 330 875,00	1 995 225,00
	<hr/>	<hr/>
	138 498 000,00	13 133 625,00

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Le Protecteur du citoyen	3 359 225,00	
PROGRAMME 2		
Le Vérificateur général	6 389 575,00	563 100,00
PROGRAMME 4		
Le Commissaire au lobbying	714 200,00	
	<hr/>	<hr/>
	10 463 000,00	563 100,00

RELATIONS INTERNATIONALES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Affaires internationales	28 917 350,00	10 511 425,00
	<hr/>	<hr/>
	28 917 350,00	10 511 425,00

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion des ressources naturelles	114 480 050,00	
PROGRAMME 2		
Protection et mise en valeur de la ressource faunique	17 540 500,00	
	<hr/>	
	132 020 550,00	

REVENU

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Administration fiscale	142 670 850,00	14 442 600,00
	<hr/>	<hr/>
	142 670 850,00	14 442 600,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Fonctions nationales	125 214 875,00	
PROGRAMME 2		
Fonctions régionales	4 121 599 250,00	
PROGRAMME 3		
Office des personnes handicapées du Québec	3 303 425,00	
	<hr/>	
	4 250 117 550,00	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Sécurité, prévention et gestion interne	134 965 525,00	6 715 400,00
PROGRAMME 2		
Sûreté du Québec	146 967 975,00	140 475 575,00
PROGRAMME 3		
Organismes relevant du ministre	8 032 075,00	
	<hr/>	<hr/>
	289 965 575,00	147 190 975,00

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Services gouvernementaux	54 742 175,00	8 606 275,00
	<hr/>	<hr/>
	54 742 175,00	8 606 275,00

TOURISME

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement du tourisme	36 529 750,00	2 471 250,00
	<hr/>	<hr/>
	36 529 750,00	2 471 250,00

TRANSPORTS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Infrastructures de transport	502 306 450,00	46 862 225,00
PROGRAMME 2		
Systèmes de transport	161 403 950,00	21 506 200,00
PROGRAMME 3		
Administration et services corporatifs	23 785 550,00	
	<hr/>	<hr/>
	687 495 950,00	68 368 425,00

TRAVAIL

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Travail	8 028 950,00	175 350,00
	<hr/>	<hr/>
	8 028 950,00	175 350,00

